



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM**  
**AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ**  
**CI-DESSUS MENTIONNÉE**

**AVIS PUBLIC**

Est donné par les présentes par la soussignée, Geneviève Boutin directrice générale et greffière-trésorière de ladite Municipalité que les membres du conseil, lors d'une session régulière qui sera tenue à Notre-Dame-De-Ham, le lundi 10 mars 2025 à 20h à la salle municipale.

**STATUERONT** sur la demande de dérogation mineure suivante :

**DEMANDE DM25-02 : NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :**

Le demandeur souhaite construire un garage détaché de 6,1 m x 12,2 m (20' x 40') en cour latérale gauche de la résidence.

Demande de dérogation mineure au règlement de zonage concernant les éléments suivants.

- 1) Réduire la distance entre un garage détaché et le bâtiment principal de 3 m à 2,3 m;
- 2) Réduire la distance entre un garage détaché et une ligne de lot de 1,5 m à 0,9 m;
- 3) Permettre l'empiétement d'un garage détaché en cour avant de 1,83 m.

Cette demande vise la propriété de monsieur Gilles Langlois située au 26 rue de l'Église, lot 6 206 607 cadastre du Québec.

Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation par le Conseil à l'assemblée du 10 mars 2025.

Donné à Notre-Dame-De-Ham, ce 12e jour du mois de février 2025.

La directrice-générale et greffière-trésorière

Geneviève Boutin

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné Geneviève Boutin, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-De-Ham certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 10 h et 17 h, le 12<sup>e</sup> jour du mois de février 2025.

EN FOLDE QUOI, je donne ce certificat, ce 12<sup>e</sup> jour du mois de février deux mille vingt-cinq.

Signé.....